



ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# REPÈRES DE SUIVI DE L'ASSIDUITÉ DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

– 2<sup>D</sup> DEGRÉ

MAI 2020



**D**ans la période actuelle de déconfinement, il convient de préciser le rôle des personnels impliqués dans le contrôle de l'assiduité scolaire et de définir des éléments de protocole à mettre en place, notamment dans le contexte de nos départements classés en zone rouge.

Ce contrôle, qui ne porte pas sur la présence physique des élèves dans les collèges et lycées, a pour but de mesurer leur assiduité à participer aux différents moments pédagogiques organisés selon les modalités retenues par les professeurs (classe virtuelle, ENT...) et sur le rendu des travaux donnés.

Ce travail engage l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne du suivi de l'assiduité : professeurs, référent Décrochage scolaire, CPE et service Vie scolaire, pôle médico-social, professeur principal, direction.

Si les principes du contrôle de l'assiduité scolaire restent les mêmes (repérage et prévention de l'absentéisme, information et accompagnement des responsables de l'élève, recueil et analyse des motifs d'absence, traitement de l'absentéisme scolaire, procédures de signalement auprès de l'IA-DASEN et des services de l'État concernés, examen et traitement dans les dispositifs et instances ad hoc), le contexte post-confinement implique de penser une réorganisation du système du suivi des élèves adaptée aux réalités induites par les conditions de l'enseignement à distance.

Ce protocole a pour objectif de formaliser quelques pistes pour guider les acteurs de terrain qui ont déjà pris de nombreuses initiatives pour s'adapter à ce contexte singulier qui nécessite de repenser nos gestes professionnels et le suivi des élèves. En effet, la responsabilité des acteurs reste engagée notamment au regard de la prévention de l'absentéisme et de la lutte contre le décrochage scolaire. Les élèves éloignés du numérique et en situation de grande précarité nécessitent une vigilance particulière et des stratégies adaptées afin de garder le lien et de les maintenir dans la communauté scolaire.

## MISE EN ŒUVRE

L'établissement en temps normal de fonctionnement utilise des règles, le plus souvent écrites, qui permettent à chaque membre de la communauté scolaire de se repérer dans les attentes, les méthodes, les procédures. Aussi convient-il d'adapter ces règles à la situation actuelle.

De ce point de vue, il est donc nécessaire d'instaurer un cadre d'organisation précis qui sera communiqué à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Ce cadre de référence partagé pourra utilement comporter :

- ▶ la confection d'un emploi du temps enseignant en distanciel comme en présentiel qui s'articule aux objectifs pédagogiques retenus selon les enjeux scolaires pour chacun des niveaux ;
- ▶ la définition d'un emploi du temps spécifique par classe et/ou groupe d'élèves couvrant la période concernée qui servira de support au contrôle de l'assiduité au travail des élèves ;
- ▶ un système de repérage des élèves absentéistes et/ou en voie de décrochage basé sur des critères quantitatifs et qualitatifs adaptés aux méthodes de travail mises en œuvre par les équipes pédagogiques et choisis collectivement pour l'ensemble de l'établissement ;
- ▶ des indicateurs de repérage de l'absence des élèves aux différents moments des actes pédagogiques déployés par les professeurs : participation aux classes virtuelles, rendus des travaux, évaluation (on pourra avec profit créer, dans les outils d'évaluation, une période spécifique afin d'identifier les élèves qui ne rendent pas les travaux demandés) ;
- ▶ une précision du rôle de chacun des acteurs dans la chaîne du contrôle de l'assiduité ;
- ▶ une définition de la périodicité et des outils du contrôle de l'assiduité. Un outil unique partagé par l'ensemble des acteurs sera de nature à faciliter le repérage et à rendre plus lisibles les actions mises en œuvre.

Sous le pilotage du chef d'établissement, l'ensemble de ce maillage et la définition du rôle de chacun devront permettre des réponses adaptées afin de solliciter les acteurs appropriés susceptibles d'apporter les meilleures réponses.

## Rôle du professeur

---

Le premier échelon du repérage se fait au sein des pratiques pédagogiques retenues par les enseignants : l'élève est-il présent lors de la classe virtuelle ? l'élève rend-il les productions demandées ? l'élève sollicite-t-il ses professeurs ? l'interaction est-elle effective ?...

Chaque enseignant peut alors s'interroger sur le degré d'implication de l'élève en confrontant temps pédagogiques et présence de l'élève sur la durée de la semaine par exemple (étant entendu que le tempo de rencontre, d'échange pédagogique peut varier).

De la même manière qu'en présentiel, il sollicite l'élève et les responsables légaux en cas d'exercices non faits par exemple.

S'il constate qu'à plusieurs reprises, de manière significative, il n'a plus de contact avec l'élève, il pourra selon l'organisation retenue solliciter le professeur principal de la classe et/ou signaler la situation au CPE.

## Rôle du professeur principal

---

Sa vision globale de la classe et des élèves en fait un interlocuteur majeur. Il recueille les alertes des membres de l'équipe pédagogique, les sollicite pour des compléments, des précisions et se met en rapport avec les familles. Il intervient pour un premier traitement différencié et assure le relais régulier avec le CPE.

## Rôle du CPE

---

Dans le cadre de l'adaptation de ses missions à l'évolution du contexte, en lien avec les professeurs principaux notamment, il assure le suivi de la vie de classe et travaille les situations les plus prégnantes de défaut d'assiduité ou de décrochage :

- ▶ il recense les absences des élèves aux moments pédagogiques organisés par les professeurs selon l'emploi du temps qui couvre la période post-confinement ;
- ▶ il adapte le format (définition de la période, définition de motifs adaptés à l'enseignement à distance...) de l'application numérique de suivi de l'assiduité des élèves pour intégrer les motifs d'absence ;
- ▶ il peut être associé à des heures de vie de classe en distanciel pour contribuer à la remotivation ou aux alertes ;
- ▶ il conseille les autres membres de la communauté éducative pour la définition des critères d'absentéisme et de décrochage propres à l'enseignement à distance ;
- ▶ en lien avec la direction, il contribue à la définition des modalités et des outils de communication en direction des familles ;
- ▶ il est en contact avec les responsables légaux pour les situations les plus complexes et sollicite les différents interlocuteurs ;
- ▶ il organise le travail des AED dans ce contexte particulier, en précisant leurs responsabilités dans le suivi et l'appel aux familles. L'activité des AED en présentiel est soumise à l'évolution des décisions liées au contexte sanitaire.
- ▶ il contribue, avec le référent Décrochage scolaire et les partenaires, au maintien ou à la mise en œuvre de toute action de prévention du décrochage scolaire sur des thématiques comme l'estime de soi, la persévérance, le bien-être, les conduites à risque, la motivation.

## La direction de l'établissement

---

- ▶ Pilote, de la conception à la communication, l'organisation réfléchi du suivi de l'absentéisme en distanciel voire en hybride ;
- ▶ Élabore, en concertation, la définition du rôle de chacun des acteurs dans les opérations de contrôle de l'assiduité, assure le suivi de l'action des différents protagonistes, en fait le bilan et établit les modalités de régulation ;
- ▶ En associant le CPE et le référent Décrochage scolaire, active les instances et les partenariats de l'établissement pour des réponses ajustées à chaque situation individuelle d'absentéisme et de décrochage.
- ▶ Réactive, organise et préside les instances et dispositifs ad hoc pour traiter les cas les plus préoccupants selon des modalités adaptées à la situation sanitaire.

## Instances et partenaires à (re)mobiliser

---

Les moyens utilisés habituellement doivent être sollicités dans cette période d'enseignement à distance en fonction des situations rencontrées.

Aussi le GPDS interne à l'établissement doit-il pouvoir se réunir selon des modalités à définir par les directions. Le pôle médico-social est un appui précieux. Les Psy-EN seront autant que de besoin associés au suivi des élèves notamment aux paliers d'orientation. La commission éducative a également sa place dans l'éventail des réponses possibles, tout comme le signalement auprès des DSDEN.

Les outils institutionnels seront mobilisés : Parcours En Ligne, CLAB, MLDS, Réseau FOQUALE.

Les partenariats habituels (associations de quartier, éducateurs...) peuvent être des relais utiles pour se rapprocher des élèves et de leurs familles et soutenir les adaptations nécessaires à la situation de chacun.

De manière plus générale, les établissements sont invités à contextualiser les pratiques usuelles de suivi des élèves comme les groupes de suivi, les réunions hebdomadaires, les tutorats... Ces temps ont vocation à perdurer même en distanciel car ils permettent un accompagnement individualisé des élèves et contribuent à la dynamique de raccrochage.

Toutes ces actions visent à favoriser le suivi au long cours des différentes situations scolaires. Elles permettent de bien identifier les élèves dans le cadre des transitions entre degrés, entre niveaux, entre équipes pédagogiques au gré des renouvellements d'équipe.

L'ensemble de ce maillage permet de solliciter les bons acteurs au bon moment pour la meilleure réponse.

## Évolutions

---

L'évolution de la situation nécessite toutefois de la souplesse. Ainsi, le fonctionnement établi pendant le confinement doit pouvoir s'adapter en période non confinée en zone rouge mais aussi ultérieurement en période non confinée en zone verte avec une situation hybride de l'enseignement.

La cellule de crise de l'établissement doit être mise en place afin de réfléchir collectivement aux adaptations de fonctionnement nécessaires selon l'évolution des consignes. Des instances fonctionnelles en permettront une bonne communication tout comme l'activation des relais habituels (représentants élus des personnels et des usagers).



 [facebook.fr/academie.creteil](https://facebook.fr/academie.creteil)

 [@accreteil](https://twitter.com/accreteil)

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

